



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS • VAUJOURS • VILLEMOMBLE

## ARRÊTÉ

Arrêté n°AR2022-012 – Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Brigitte MARSIGNY, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, du 28 avril au 6 mai 2022 inclus en l'absence de Monsieur le Président

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L.5211-10,

VU la délibération n°CT2020/07/16-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

VU la délibération n°CT2020/07/16-03 et la séance du Conseil de territoire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-présidents,

VU l'arrêté n°AR2020-007 portant délégation de fonction à Madame Brigitte MARSIGNY, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,

CONSIDERANT que Monsieur le Président est amené à s'absenter du 28 avril au 6 mai 2022 inclus,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de l'administration, il y a lieu de le remplacer par Madame Brigitte MARSIGNY, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, pendant cette période,

## ARRETE

**Article 1 :** En l'absence de Monsieur le Président du 28 avril au 6 mai 2022 inclus, délégation générale de fonction et de signature est donnée à Madame Brigitte MARSIGNY, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le 28 AVR. 2022

Notification à l'intéressée le :

Signature :

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Xavier LEMOINE

## Accusé de réception préfecture

### Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Brigitte MARSIGNY, 1 ère Vice-présidente, du 28 avril au 6 mai 2022 inclus en l'absence de Monsieur le Président

Date de transmission de l'acte : 28/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 28/04/2022

Numéro de l'acte : AR2022-012 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20220428-AR2022-012-AI

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Azedine CHAOUCH

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature